



SALAIRES HEBDOMADAIRES RÉGIONAUX (FPPR/SPHR)

Augmentation : nouveaux coefficients et augmentation au 1er juin 2023

Tous les salaires sont exprimés en BRUT

Valeur du point : 4, 210 € (+2%)

Fonctions	Nouveaux Coef.	Salaires
Rédacteur en chef	617	2 597,57 €
Rédacteur en chef adjoint	567	2 387,07 €
Secrétaire général de la rédaction Chef d'édition	485	2 041,85 €
Journaliste polyvalent 3ème échelon Chef de service ou d'agence	468	1 970,28 €
Secrétaire de rédaction multimédia 2ème échelon Premier secrétaire de rédaction	452	1 902,92 €
Secrétaire de rédaction 2ème échelon Rédacteur détaché	441	1 856,61 €
Journaliste polyvalent 2ème échelon Reporter photo 2ème échelon	425*	1 789,25 €
Secrétaire de rédaction multimédia 1er échelon Journaliste polyvalent 1er échelon	419*	1 763,99 €
Secrétaire de rédaction 1er échelon Reporter photo 1er échelon	413*	1 747,20 €
Rédacteurs stagiaires		
du 13 au 24ème mois		
du 1er au 12ème mois		

*Le Salaire Minimum Professionnel Garanti (SMPG), directement issu de l'accord sur la RTT du 30/6/99 (article 9), passe à 1 834,60 €. Le salaire réel des coefficients 413, 419 et 425 ne peut donc, à ce jour, être inférieur à 1 834,60 €.

Les salaires ci-dessus sont majorés, le cas échéant, de la façon suivante :

Pour tenir compte du tirage :	au dessus de 20 000 exemplaires	+ 10 %
Pour tenir compte de la périodicité :	bi-hebdo	+ 10 %
	tri-hebdo	+ 15 %

Indemnité appareil photographique personnel : 38,11 €

N.B. : Les augmentations au titre des indices portent sur les salaires réels.